



16ème Exposition NATIONALE à FONTOY les 9 et 10 Novembre 2019 Championnat de France des Pigeons d'Origine Italienne et des Pigeons SHOW et HOMER Règlement d'exposition

Article 1: L'exposition est organisée par les Aviculteurs de FONTOY-RICHEMONT, elle se déroulera dans la Salle "Pierre SCHEYER" rue Jean Burger à FONTOY les **9 et 10 Novembre 2019**.

Cette exposition est soumise au Règlement Général des Expositions d'Animaux vivants (SCAF).

Cette exposition est placée sous le Haut Patronage des Municipalités de Fontoy et de Richemont, de la Société Centrale d'Aviculture de France et de l'UNION de la MOSELLE.

Un Championnat de France des Pigeons d'Origine Italienne et un championnat des pigeons SHOW et HOMER y seront organisés.

Article 2: Droits d'inscriptions

Unités toutes variétés (Volaille, Lapin et Pigeon) = 3,20 €

Volaille Trio (1-2) = 4 €

Parquet (1-3) = 4 €

Volière (1-6) (3-3) = 4 €

Faisan, oiseaux de Parc (unité ou couple) = 4 €

Catalogue (1 par famille) obligatoire = 3 €

Frais de secrétariat obligatoire = 2 €

Entrée Exposant et Famille Gratuite

Entrée autres = 2 €

Les déclarations d'inscriptions devront parvenir pour le Samedi 12 Octobre 2019 **DERNIER DELAI**

(liées aux conditions sanitaires) à l'adresse suivante:

M. Jérôme BEHEM

4, rue de l'Orne

57270 RICHEMONT

06 30 90 45 21

Les exposants devront en même temps verser, au nom des « Aviculteurs de FONTOY-RICHEMONT », par **chèque ou virement bancaire** le montant de leurs inscriptions. Toute demande d'inscription non accompagnée du règlement ne pourra être admise.

Voici les coordonnées bancaires de l'Association:

Code IBAN: FR76 1027 8051 3200 0100 1074 053

Code BIC: CMCIFR2A

Article 3: Principales Récompenses.

Un GPE dans chaque catégorie, un Meilleur sujet par fraction de 50 animaux chez les volailles et les lapins, un Meilleur sujet chez les pigeons dans chaque groupe par fraction de 50 si un nombre suffisant de sujets est atteint. **Une plaque alu pour chaque meilleur sujet.**

Les Récompenses pour les Championnats de France des Pigeons d'Origine Italienne et des pigeons SHOW et HOMER suivant les prescriptions de leur Club.

Article 4: Tous les sujets devront être tatoués ou bagués inviolablement et sans signes distinctifs.

Il est OBLIGATOIRE d'indiquer les numéros de bagues ou de tatouage sur la feuille d'encagement.

L'acceptation des animaux est soumise à la présentation d'un certificat vétérinaire de vaccination pour la maladie de New Castle pour les volailles et pigeons. (Annexe 10) à présenter à l'encagement. **(IMPERATIVEMENT)**

Article 5: Vente des animaux. Les animaux mis en vente devront figurer, avec le prix de vente, **sur la déclaration d'inscription**. Nous majorerons ces prix de 15% et ils figureront ainsi dans le catalogue.

Aucune mise en vente ne sera admise après le jugement et aucun animal ne sera retiré de la vente.

Le bureau de vente sera ouvert le :

Samedi **9 Novembre** de 9h à 12h et de 14h à 20h00

Dimanche **10 Novembre** de 9h à 12h et de 14h à 16h

Article 6: Les éventuels envois par transporteur sont à adressés au Commissaire Général, Salle "Pierre SCHEYER", rue Jean Burger à 57650 FONTOY aucun retour ne sera effectué par la Société organisatrice.

Article 7: Le comité de l'exposition prendra toutes dispositions pour la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne sera pas rendu responsable des décès, des vols, des erreurs, des substitutions, des pertes et des dommages de quelque nature que ce soit.

Article 8 : Calendrier de l'exposition

Samedi **12 Octobre** : **Clôture des inscriptions**

Judi **7 Novembre**: Montage des cages et Encagement à partir de 16 h 00 et jusqu'à 20 h 00

Vendredi **8 Novembre**: Encagement de 8 h 00 à 12 h 00 et Jugement à 14 h 00.

Samedi **9 Novembre**: ouverture de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 20 h 00.

Ouverture officielle et remise des Prix à 16 h 30

Dimanche **10 Novembre**: ouverture de 9 h 00 à 17 h 00. Délogement des animaux: à partir de 14 h 00 pour les éleveurs éloignés de plus de 50 km, les autres à 17 h 00, puis début du démontage.

Lundi **11 Novembre**: 8 h 00 Suite du démontage, transport du matériel et nettoyage des salles.

Article 9: Toute inscription vaut adhésion au présent règlement. FONTOY le **20 Juin** 2019.

Le Commissaire Général: Thomas AROLDI

Commissaire Général Adjoint: Jérôme BEHEM